

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3408

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Autorisation donnée à la Société sportive du Rhône de déposer des permis de construire sur l'hippodrome de Villeurbanne-Vaulx en Velin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de pôle de loisirs du Carré de Soie, la Communauté urbaine a acheté à la Société sportive du Rhône, par acte notarié en date du 8 décembre 2003, l'hippodrome de Villeurbanne-Vaulx en Velin situé 1, avenue de Bohlen à Vaulx en Velin et cadastré sous les numéros 3 et 4 de la section BM. Dans cet acte, il a été prévu que la Société sportive du Rhône prendra à bail la partie de l'hippodrome indispensable à l'activité hippique.

La Société sportive du Rhône doit déposer des permis de construire afin de reconstruire les boxes et les douches pour chevaux, des vestiaires pour les jockeys et drivers, le bureau du vétérinaire et la maison du régisseur, permettant ainsi la démolition des boxes actuels nécessaire à l'élargissement de la rue Victor Jara.

Pour respecter les délais prévisionnels de construction du pôle de loisirs, il conviendrait donc d'autoriser la Société sportive du Rhône à déposer des permis de construire sur l'hippodrome de Villeurbanne-Vaulx en Velin ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la Société sportive du Rhône à déposer les permis de construire nécessaires à la réalisation des boxes et des douches pour chevaux, des vestiaires pour les jockeys et drivers, du bureau du vétérinaire et de la maison du régisseur sur l'hippodrome de Villeurbanne-Vaulx en Velin situé 1, avenue de Bohlen à Vaulx en Velin et cadastré sous les numéros 3 et 4 de la section BM.

Cette autorisation ne permet pas à ladite société d'entamer de quelconques travaux tant que le bail n'est pas signé avec la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,